

# FTGQ Express

VOLUME 7 • JUIN 2010



## Dossiers forestiers d'actualité à la FTGQ

Lors de la dernière publication de *l'Info FTGQ*, M. Tambourgi vous informait des intentions de la Fédération d'engager un ingénieur forestier. C'est donc le 10 mai dernier qu'entraî en fonction Mme Isabelle Pomerleau, la nouvelle ingénieure forestière qui œuvrera au sein de la Fédération. Voici un aperçu des projets auxquels elle aura à prendre part jusqu'au printemps 2011 :

### Projet 1 : Création d'un guide d'aménagement de l'habitat de la martre et de ses espèces proies

L'amélioration des connaissances au niveau de la gestion des habitats fauniques est un maillon essentiel dans l'aménagement durable des ressources. Actuellement, les trappeurs n'ont pas d'outils pour bien défendre leurs intérêts lors de la planification de l'aménagement forestier, des interventions forestières et des travaux sylvicoles. Grâce à une subvention de la Fondation de la faune totalisant 20 000 \$, la Fédération travaillera en 2010 à l'élaboration d'un guide sur l'aménagement de l'habitat de la martre. Grâce à cet outil, qui sera rendu disponible au plus tard en mars 2011, les trappeurs ainsi que leurs représentants pourront utiliser ce document pour s'impliquer lors de consultations pour l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier et justifier des aménagements qui répondent à leurs besoins. La prise en compte des besoins en habitat de la martre est essentielle pour permettre une exploitation durable de l'ensemble des ressources de la forêt.

Il est à noter que dans le cadre de cette même subvention, la Fédération réalisera une revue de littérature sur les espèces proies des animaux à fourrure forestiers recherchés (martre, pékan, lynx). L'objectif étant de compléter la partie « espèces proies » du guide dans le cadre d'une seconde subvention qui reste pour le moment à déterminer. Le prochain mandat devrait donc viser à finaliser le guide en ajoutant la section sur l'aménagement de l'habitat des espèces proies (campagnol à dos roux, lièvre, etc.) des animaux à fourrure exploités afin de maintenir leur densité à un niveau qui répond aux besoins des animaux à fourrure et permet l'exploitation de ceux-ci.

### Projet 2 : Développement d'outils pour l'implication des trappeurs à la Gestion Intégrée des Ressources

Grâce à une subvention de 60 000 \$ émise par la Fondation de la faune et financée par le MRNF, le développement d'outils pour l'implication des trappeurs à la Gestion Intégrée des Ressources (GIR) sera rendu possible au sein de la FTGQ et de ses associations. Dans un contexte où les Conférences Régionales des Élus (CRÉ) ont reçu le mandat d'implanter la GIR, les trappeurs souhaitent qu'une solution durable soit définie pour répondre à leurs préoccupations. Cependant, la participation aux tables de GIR demande une bonne connaissance de la foresterie, ce que la majorité des trappeurs n'ont pas. Pour contrer cette problématique, la Fédération compte bien doter ses membres d'outils permettant la prise en compte de la faune et de ses besoins en habitats pour permettre l'implication des trappeurs lors de leur participation à la planification forestière.

## Mise à jour de la cartographie des terrains de piégeage

La FTGQ est sur le point d'acquiescer les logiciels nécessaires dans le but de mettre à jour l'information numérique sur les terrains de piégeage. Cette mise à jour permettra de centraliser toute l'information relative aux limites des terrains de piégeage au sein de la Fédération. Ces données seront nécessaires pour permettre la prise en compte des besoins des trappeurs lors de la participation de la Fédération au comité faune-forêt ainsi qu'à l'élaboration du projet commun. Ces deux derniers sont définis ci-dessous.

## Participation au comité faune-forêt

À la demande de la Table faune nationale, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a mis en place le comité faune-forêt réunissant les différentes fédérations de la faune ainsi que les secteurs faune, forêt et opérations régionales du MRNF. Dans le cadre de sa participation à cette table, la FTGQ aura à élaborer une procédure (réglementaire ou administrative) afin d'encadrer et d'assurer le suivi de la participation des titulaires de terrain de piégeage à l'élaboration des plans forestiers intégrés réalisés par le MRNF. De plus, elle aura à identifier des principes d'aménagement permettant de répondre aux attentes des trappeurs et d'assurer la mise en valeur de la ressource de façon durable. Ces principes permettront également de faciliter la recherche de solutions intégrées dans le cadre du projet commun.

## Mise sur pied d'un projet commun

Un projet commun a été mis sur pied dans le but d'intégrer les territoires et habitats fauniques aux stratégies d'aménagement durable des forêts (SADF). Ce projet aura donc pour objectif d'intégrer les besoins des partenaires suivants : la Fédération des pourvoires du Québec (FPQ), la Fédération québécoise des chasseurs pêcheurs, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), la Sépaq, ZecQuébec ainsi que la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ). Les différents partenaires auront donc à travailler conjointement pour développer une méthodologie de gestion intégrée et un outil géomatique permettant d'évaluer les impacts sur la possibilité forestière. Pour ce faire, différentes stratégies d'aménagement d'habitat et de mise en valeur de la faune ayant une incidence sur l'aménagement forestier seront élaborées afin d'identifier les solutions les plus optimales en terme d'aménagement intégré faune-forêt-récréation.

## À suivre : participation de la FTGQ à la Table faune écosystémique

Le Québec privilégie désormais l'aménagement écosystémique pour assurer l'aménagement durable de ses forêts. Ce type d'aménagement vise le maintien de la diversité biologique ainsi que la viabilité des écosystèmes en réduisant l'écart entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Un projet pilote d'aménagement écosystémique est en cours depuis 2006 dans la Réserve faunique des Laurentides. La première partie du projet, complétée en juin 2009, a permis de confirmer la faisabilité et la pertinence de l'aménagement écosystémique en vue de l'appliquer dans l'ensemble du Québec.

---

## Mi-plan de gestion de l'ours noir

Des rencontres sont survenues dans le dossier de l'ours noir et la Table faune technique propose trois mesures afin d'atteindre les objectifs de récolte. Le ministère estime à environ 600 ours le potentiel de récolte annuel qui permettrait une stabilité des populations.

- Augmentation du quota des chasseurs à deux ours (priorité au printemps) dans les zones le permettant;
- Mise en place d'une saison d'été (fin août - début septembre) en dehors des saisons de cervidés dans les zones le permettant;
- Commercialisation de la vésicule biliaire (avec ou sans contingentement).

Les Tables faune régionales seront consultées sur le sujet afin de discuter de ces mesures. Dans le cas de la commercialisation de la vésicule biliaire de l'ours, il est important pour chaque association régionale de s'assurer de l'appui des partenaires afin qu'il se dégage un consensus. La FTGQ a refusé un contingentement (tirage au sort de permis de capture d'ours) au niveau provincial. Cependant, les associations devront se positionner en fonction des zones ou UGAF pour lesquelles elles accepteraient un contingentement.

## Armes de poing

**L**a FTGQ a fait des démarches afin d'élargir les possibilités qu'ont les trappeurs d'obtenir la permission d'utiliser une arme de poing. Ainsi, nous avons rencontré la Sûreté du Québec afin de discuter des situations où des trappeurs pourraient demander l'utilisation d'une arme de poing. Il est important de noter que le trappeur ne peut demander d'utiliser l'arme de poing que pour le piégeage, afin d'abattre les animaux piégés. Le trappeur devra démontrer qu'il pratique l'activité de façon professionnelle. Toute demande au niveau de la sécurité sera refusée. Nous avons également rencontré la Protection de la faune afin d'avoir son appui advenant qu'elle soit consultée par la Sûreté du Québec.

- d'acquérir des animaux auprès des taxidermistes et des peaux tannées pour toutes les espèces d'animaux à fourrure présentes au Québec;
- d'acquérir et modifier les pièges pour les différentes installations. Les pièges devront être modifiés afin qu'ils ne se ferment pas et demeurent sécuritaires en tout temps (soudure, enlever les ressorts, barrure, etc.) à des endroits bien précis;
- de monter des installations en utilisant différentes techniques de piégeage pour les espèces présentes sur le site de la forêt Montmorency.

Pour l'automne 2010, nous prévoyons acquérir le matériel requis, notamment pour le pavillon d'accueil, et monter des installations aux endroits appropriés sur le site de la forêt Montmorency. L'échéancier pour les autres produits (dépliants, panneaux d'interprétation) sera établi en fonction des autres subventions reçues. Les phases 2 et 3 devraient suivre afin de monter une animation qui serait offerte sur le site, créer des panneaux explicatifs des techniques présentées, produire un dépliant promotionnel qui serait distribué aux écoles et peut-être construire un poste de traite sur le site.

---

## Sentier du trappeur dans la forêt Montmorency (Phase 1)

**L**a FTGQ a obtenu une subvention de 5 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec pour un projet éducatif dans la forêt Montmorency. La FTGQ, avec l'accord du département de foresterie de l'Université Laval, désire développer un sentier du trappeur sur le site de la forêt Montmorency situé au nord du secteur « Camp Mercier » de la réserve faunique des Laurentides. La forêt Montmorency a l'avantage d'offrir l'hébergement et la restauration. Elle offre aussi des infrastructures et des équipements qui nous permettraient de développer un programme éducatif visant notamment à sensibiliser et à faire connaître aux élèves fréquentant des écoles en milieu défavorisé ainsi que les jeunes qui pratiquent le scoutisme :

- la richesse de notre patrimoine faunique et de son habitat et ce, en mettant en valeur le mérite de ceux et celles qui pratiquent toujours cette activité traditionnelle;
- le marché de la fourrure au Canada et son industrie.

Il est prévu :

- de créer un kiosque sur les animaux à fourrure présents au Québec comprenant un présentoir pour diffuser de l'information et distribuer à la clientèle qui fréquente le site de la documentation au pavillon d'accueil;

---

## Programmes relève 2009 et 2009-2010

**L**e nombre maximum de places pour le Programme relève 2009-2010 est pratiquement atteint. En effet, au moment d'écrire ces lignes, il restait moins de 10 places. Rappelons que les personnes inscrites avant le 1er septembre 2009 (Programme relève 2009) ont jusqu'au 1er septembre 2010 pour compléter le programme. Celles s'étant inscrites à partir du 1er octobre 2009 (programme 2009-2010) ont jusqu'au 1er septembre 2011 pour compléter.

## Programme relève 2011

**L**e Programme relève devrait être de nouveau reconduit en octobre prochain. En effet, la Fondation de la faune du Québec confirme sa participation à une hauteur de 7 500 \$. Cette subvention découle de l'Encan faune de la FFQ. La FTGQ sollicitera le MRNF prochainement pour la même somme afin d'avoir 150 places au programmes 2010-2011. Nous vous donnerons plus d'information sur ce programme au cours de l'été.

---

## Kiosque Loto-Québec

**L**a FTGQ s'est fait confier le mandat de gestion d'un kiosque par Loto-Québec. L'objectif est de commercialiser les différents produits de Loto-Québec. Le kiosque est situé au centre d'achats Place Laurier de Québec, au 1er étage. Ce projet est d'une durée de un an et pourra être renouvelé dépendamment des résultats obtenus. Il devrait permettre à la FTGQ de dégager un bénéfice net d'environ 10 000 à 12 000 \$ / an. Il offre également à la FTGQ une certaine visibilité puisque le nom de notre organisme y est affiché.

## Aires protégées catégorie VI



a FTGQ a participé à une conférence de presse pour le dépôt d'un document présentant une nouvelle catégorie d'aires protégées où les activités de chasse, de pêche et de piégeage seront permises. Voici le communiqué résumant le projet :

DANS LES RÉSERVES FAUNIQUES, LES ZECS ET LES POURVOIRIES...

NATURE QUÉBEC PROPOSE UN NOUVEAU TYPE D'AIRE PROTÉGÉE

Québec, le 28 mai 2010 — Nature Québec propose la création d'un nouveau type d'aires protégées qui serait bien adapté à la réalité des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlées (zecs) et des pourvoiries, tout en répondant aux normes de conservation internationales. Ce type d'aire protégée correspond à la catégorie VI de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et n'a pas encore de statut juridique au Québec. Ce nouvel outil de conservation viendrait combler une lacune importante en termes de conservation dans les territoires fauniques structurés au Québec, que le public considère, souvent à tort, comme des territoires protégés.

L'aire protégée de catégorie VI vise la conservation de la biodiversité tout en permettant une forme d'utilisation durable des ressources naturelles. Cet outil permettrait de compléter le réseau des aires protégées plus strictes, une fois que l'objectif gouvernemental de 12 % aura été atteint. D'ici là, des projets pilotes seront nécessaires pour en assurer une bonne implantation.

« En cette année de la biodiversité, il s'agit d'un apport concret du milieu faunique à la conservation de la biodiversité au Québec », explique Louis Bélanger, responsable de la commission Forêt de Nature Québec. Cette proposition provient d'un rapport rendu public aujourd'hui, rapport réalisé par un groupe de travail présidé par Nature Québec et composé notamment par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Zecs Québec, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein-air du Québec (Sépaq) et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec.

Dans le cas des territoires fauniques, il faut bâtir sur la synergie entre la conservation et l'utilisation responsable des ressources. Ainsi, on pourrait permettre la réalisation d'activités de chasse, de pêche et de piégeage de manière durable, ainsi qu'une forme de foresterie écosystémique rigoureuse, visant le maintien et l'amélioration de la qualité des habitats fauniques. Un des rôles privilégiés des aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles est, notamment, de contribuer au maintien de l'intégrité écologique des aires protégées plus strictes en servant de zones tampons entre ces aires et les territoires fortement altérés par l'homme. Les territoires fauniques pourraient également former des corridors naturels favorisant la connectivité, un principe important en conservation, entre les différents parcs et aires protégées.

Les recommandations du Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI rejoignent les conclusions du premier Portrait des aires protégées au Québec publié la semaine dernière par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). On y lit que la consolidation des noyaux de conservation des aires protégées actuelles, le maintien et l'amélioration de la connectivité entre les aires protégées, représentent des actions à mettre de l'avant. Dans ce sens, l'aire protégée de catégorie VI s'avère un outil de conservation supplémentaire pour le Québec, qui pourrait améliorer l'efficacité globale du réseau des aires protégées.

De plus, les groupes réunis profitent de l'occasion pour demander au MDDEP et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) d'implanter des projets pilotes afin de mettre à l'essai ce nouveau type d'aire protégée, dès maintenant.

Par leur vocation de conservation et de mise en valeur de la faune, les territoires fauniques structurés ont une valeur patrimoniale et culturelle importante pour le Québec. À ce titre, plusieurs d'entre eux mériteraient sûrement d'être intégrés, en totalité ou en partie, au réseau d'aires protégées du Québec. Le statut d'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles conviendrait bien à l'esprit dans lequel les différents territoires fauniques structurés ont été graduellement créés au cours du dernier demi-siècle.

Pour consulter le rapport : [http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Foresterie/RA10-05\\_CategoriesVI\\_final.pdf](http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Foresterie/RA10-05_CategoriesVI_final.pdf)

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01**

## **C'EST LA FÊTE DE LA PÊCHE DU 11 AU 13 JUIN!**

**Québec, le 18 mai 2010** – Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est heureux d'annoncer la 11<sup>e</sup> édition de la Fête de la pêche qui se tiendra les 11, 12 et 13 juin 2010. Des activités de pêche seront organisées dans plusieurs régions du Québec afin de permettre à la population et tout particulièrement aux jeunes de découvrir cette belle activité de plein air.

Pour la troisième année consécutive, le porte-parole national de cette fête est le pêcheur professionnel Patrick Campeau. Il sera présent sur certains lieux de pêche au cours de cette fin de semaine afin de prodiguer trucs et conseils.

Rappelons que la Fête de la pêche donne l'occasion à tous les résidents du Québec de pêcher sans avoir à détenir le permis normalement exigé à cette fin. « La pêche est un loisir accessible à tous qui permet de profiter des multiples bienfaits de la nature. Avec près d'un million de plans d'eau, dont certains sont à proximité des villes, le Québec est un véritable paradis pour la pêche! », a souligné M. Campeau.

### **Concours**

Fidèle à sa tradition, la Fête de la pêche donne l'opportunité à tous les résidents du Québec de participer à son concours sur son site Internet : [www.fetedelapeche.gouv.qc.ca](http://www.fetedelapeche.gouv.qc.ca). Quatre prix seront remis : un scooter Fiddle II 50 de marque SYM d'une valeur de 2 395 \$ offert par CMI Motors inc., ainsi que trois forfaits familiaux de pêche en séjour de quatre jours et quatre nuits dans une réserve faunique, offerts par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Chaque forfait représente une valeur de 720 \$. Ainsi, jusqu'au 13 juin, les internautes peuvent accumuler des chances de gagner en répondant, une fois par semaine, aux questions posées sur Internet.

Le site Internet de l'activité permet également de prendre connaissance de toute la panoplie d'activités de pêche organisées un peu partout au Québec durant cette fin de semaine. Comme la journée du vendredi est plus spécifiquement consacrée aux jeunes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire, une invitation toute spéciale est lancée aux enseignants pour organiser des activités de pêche le 11 juin.

Informez-vous au [www.fetedelapeche.gouv.qc.ca](http://www.fetedelapeche.gouv.qc.ca) et... bonne pêche!

– 30 –

### **Source :**

Éric Santerre  
Responsable des relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
418 627-8609, poste 3003

Lanaudière vous accueille  
pour  
**Le Rendez-vous**  
du trappeur

Piégez en famille!

Les **20, 21 et 22 août 2010**

- Démonstrations de techniques de piégeage et conférences par des experts
- Exposants et commerçants
- Jeux • Musique • Animation • Tirages
- Bar sur place, sous chapiteau
- Service de repas • Souper du samedi soir suivi d'une soirée dansante avec musique et feu de camp!
- Espaces disponibles pour camper: Apportez vos tentes, roulottes, etc...!

**Venez camper sur place!**

Commodités: Eau, Toilettes



Dès 17h le 20 et dès 9h les 21 et 22  
Au 3001, boulevard Sainte-Sophie  
Sainte-Sophie, Québec

Prix pour toute la fin de semaine:  
8\$ membres, 10\$ non-membres  
Gratuit pour les 16 ans et moins

**FTGO**  
Express

Par Isabelle Pomerleau (Texte : Dossiers forestiers d'actualité à la FTGO) &  
Philippe Tambourgi (Autres textes)  
Graphisme : Mélinda Morissette

1737, rue Champigny Est  
Québec (QC)  
G2G 1A6  
418-872-7644  
1-866-260-7644  
www.ftgq.qc.ca

